

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 54	Membres présents : 44	Absent(s) excusé(s) : 6	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 5 décembre 2023

Vote(s) pour : 47
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 11 décembre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2023-12-11-BD-22 :

Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.

Rapporteur : Monsieur Frédéric NAVROT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU le Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de l'Eurométropole de Metz adopté par le Conseil métropolitain du 17 février 2020 et notamment sa fiche action n° 13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* »,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 23 janvier 2023,
VU la délibération du Bureau du 3 avril 2017 portant sur la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la convention du 6 octobre 2017 entre l'Eurométropole de Metz et l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH),
VU la décision n° 176/2020 relative à la prorogation de 2 ans de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Eurométropole de Metz en date du 4 juin 2020,
VU la délibération du Bureau du 17 octobre 2022 approuvant la prolongation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour une durée d'un an supplémentaire, du 6 octobre 2022 au 6 octobre 2023,
VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat concernant le soutien à 8 logements du parc privé,
VU l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2023,

DECIDE d'accorder aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 6 757 €, dont la liste et les caractéristiques sont décrites dans le tableau joint en annexe, ledit tableau faisant partie intégrante de la présente délibération,
DECIDE d'affecter 6 757 € sur l'autorisation de programme de 2022 à 2026 (chapitre 204) de 10 000 000 € consacrée au logement pour financer les opérations précitées.

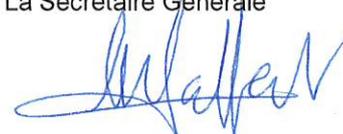
Metz, le 12 décembre 2023

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

OPERATIONS DE REHABILITATION DE LOGEMENTS PRIVES SOUTENUES PAR L'ANAH
OPAH - RECAPITULATIF GLOBAL

Nom Propriétaire	Adresse immeuble	Commune	Type de dossier	Nature de l'opération	Nb de logis	Travaux subventionnés (travaux et honoraires)	Participation Anah	Participation Metz Métropole OPAH	Total Subvention Eurométropole de Metz	Type de demandeur
DMC	Rue Président Wilson	Ars-Sur-Moselle	Energie	Isolation thermique extérieure	1	22 990 €	8 047 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
BR	Rue du Haut Jacques	Amanvillers	Autonomie	Monte-escalier	1	4 455 €	2 228 €	446 €	446 €	Propriétaire occupant
BR	rue aviateur guynemer	Montigny les Metz	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	3 112 €	1 556 €	311 €	311 €	Propriétaire occupant
BS	rue Vandernoot	Metz	Energie	Isolation thermique extérieure	1	35 000 €	13 750 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
PJP	Rue des Frères Lumières	Marly	Autonomie	Menuiserie	1	8 235 €	2 882 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
GG	avenue André Malraux	Metz	Autonomie	Adaptation salle de bain	1	7 246 €	3 623 €	500 €	500 €	Propriétaire occupant
DNR	Rue de Gandhi	Marly	Energie	Vollets isolants Menuiseries PVC Triple vitrage Isolation thermique extérieure	1	29 422 €	17 653 €	1 500 €	1 500 €	Propriétaire occupant
					7	110 460 €	49 739 €	6 257 €	6 257 €	

Résumé de l'acte

057-200039865-20231211-2023-12-BD22-DE

Numéro de l'acte : 2023-12-BD22
Date de décision : lundi 11 décembre 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné.
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/12/2023
Numéro AR : 057-200039865-20231211-2023-12-BD22-DE
Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

13/12/23 21:25	En cours de création	
13/12/23 21:27	En préparation	Catherine DELLES
13/12/23 22:07	Reçu	Catherine DELLES
13/12/23 22:07	En cours de transmission	
13/12/23 22:09	Transmis en Préfecture	
13/12/23 22:12	Accusé de réception reçu	